



FORMATION CONTINUE 2026
PRESENTIEL/VISIOCONFERENCE
PROCEDURE CIVILE
LA JOURNEE DE LA PROCEDURE CIVILE

Mercredi 8 juillet
De 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h

En présentiel :
Ordre des Avocats de Toulouse
13 rue des Fleurs, Toulouse

En visio :
Via zoom

La visioconférence est prioritairement réservée aux avocats des barreaux extérieurs à celui de Toulouse

Vincent EGEA
Agrége des Facultés de droit
Professeur à Aix Marseille Université
Directeur du Laboratoire de Droit privé et de sciences criminelles
Consultant.

TARIF :
200€ la séance - 160€ / - 2 ans
Tarif à la charge de l'avocat, hors FIF PL

CLIQUER ICI
pour consulter
les informations
du CNB sur le
FIF PL

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Connaître et maîtriser l'actualité législative et jurisprudentielle
- Elaborer une stratégie procédurale efficace
- Anticiper les pièges
- Résoudre les difficultés
- Exploiter les dernières évolutions en droit probatoire
- Utiliser efficacement les nouveaux mécanismes d'instruction conventionnelle et des modes amiables.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

MATIN

I - Pratique de l'instruction conventionnelle

- La rédaction des actes
- L'expertise conventionnelle
- Rôles et pouvoir du juge d'appui

II - Articuler l'amiable et l'instance judiciaire

- Les actes à utiliser
- Les temporalités à respecter
- Le retour vers l'instance judiciaire
- L'avocat face à l'amiable : rôles, pouvoirs et facturation

III - Focus : la preuve en procédure civile

- Actualités autour de l'Art 145 du CPC
- Le droit à la preuve face à la licéité de la preuve et face aux secrets

APRES-MIDI

IV - Actualités textuelle et jurisprudentielle

- Formalisme
- Mes sanctions procédurales : nullités, irrecevabilités, caducité, péremption
- Singularités des appels (ordinaire, à bref délai, jour fixe)

V - Focus : les procédures "rapides"

PAF, référés, jours fixes, brefs délais.

Moyens pédagogiques :

Conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

Modalités d'évaluation de la formation :

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA (efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.

Pour les avocats inscrits en visio : Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EFA aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EFA (05 61 53 06 99).

Les avocats-apprenants peuvent contacter l'EFA (05 61 53 06 99) à l'occasion de la formation en visioconférence afin d'être assistés pour la rejoindre ou en cas d'une quelconque difficulté rencontrée.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2026 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel mais est prise en charge à titre collectif. La convention de financement précise les modalités de prise en charge de ces formations à titre collectif. Ainsi, pour chaque avocat-apprenant inscrit à une action de formation collective, le montant financièrement pris en charge par le FIF PL est versé directement à l'EFA et vient en déduction des droits ouverts à l'avocat-apprenant au titre d'actions individuelles de formation.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@efa-toulouse.fr
05 61 53 58 52